

(4)

15°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? point,

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? point,

c. Fondations? point,

d. Caisses communales? point

e. Biens d'église? point

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? point

g. De biens-fonds? point,

h. Ou d'autres capitaux quelconques? point

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En Argent 24 francs,

En bled 6 Sacs Mesel mesure de Lausanne
Son affoirage de Bois,

Me dérive de la Commune & des Particuliers, qui donne chacun les Savelles 1/2 Meison & que le Régent est obligé d'aller ramasser par les Charriys qui peut être évalué l'année commune à trois sacs de bled, avec les 6 Sacs que depuis font en tout 9 Sacs de Bled Mesure de Lausanne

Sur les objets cy dessus le Régent tire droit de bourgeois.

Bavois ce 8 Mars

1792

David Rochat,

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Reçu le 8 Mars

147
No. 43

Réponses du 1^{er} Régent de Vauillon

Qu Village de Vauillon

C'est un Village

C'est une Commune

De la Paroisse et Agence de Vauillon

D'Orbe

Du Léman

La circonférence du premier quart d'heure contient 32 Maisons
Celle du Second 14 Maisons; Celle du 3^{em} 10 Maisons; et celle du 4^{em} en contient 3: Total 49 Maisons foraines.

Il n'y a point d'autres Villages, Hameaux, ni Fermes proprement dites, qui soient du ressort de son école; Mais il y a un grand nombre de Granges foraines, appartenant aux environs de ce Village, habités par les propriétaires, et travaillant de son école.

Comme suis. Circonférence du premier quart d'heure, ou plutôt d'un tiers d'heure, la Courbe, la Boule, la Maison Neuve, Châtigny, Stochet, le Petit Cerney, la Bruce, les Prêtres et le Planne

A deux heures d'éloignement: Sully, la Suis, Pidaun, les Bains-Bannes, les Blanchats, la Gala, Gravelin, les Serrats, Doullavan, sur la Vincusa, Combataup, Vin, le Grand-Cerney, les Four-gentils, la Guilletta

A trois quarts d'heure d'éloignement: Le Bois de Champ, la Borchat, la Soligna, le More

En fin la Petite Bologne, qui est éloignée d'une heure Des différens endroits désignés ci-dessus, il y a cette année vingt-sept enfants des deux sexes, particulièrement attachés à son école et qui la fréquentent.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il n'y en a point de plus près d'une lieue

a. Leurs noms.

Vallobes, Gromier, Romainmottier et Jurion

b. Leurs distances réciproques

On compte communément cinq quarts d'heure depuis Vallobes jusqu'à Gromier, un quart d'heure depuis Gromier jusqu'à Romainmottier, et autant de cette dernière à Jurion.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne dans son école, la Lecture, la Religion, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Musique et le Chant en quatre Parties.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Il n'est l'école toute l'année, excepté dans les temps de vacances qui durent six semaines

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

La Sainte Bible, le Nouveau Testament, les Sautes et Cantiques; D'accord avec son Laitier, il ont introduit dans son école cette année, le Catéchisme de l'École de Charité de Lausanne, comme étant le plus instructif pour les Enfants; Ayant mis de côté celui de Bern, qui jusqu'ici étoit en usage.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Il s'agit de la Vérité de dire, que l'ordre est respecté dans son école et qu'une saine éducation, anime la plupart de ses Élèves.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Il y a deux écoles par jours toute l'année, l'une dure trois heures chacune, excepté celles du Dimanche ou de la semaine qui ne durent que deux heures.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les Villes en hiver sont aussi de trois heures. Ils sont distribués suivant l'âge, l'assiduité, les Talens et les Progrès

III.

RELATIONS-PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Laitier d'accord avec la Commune d'Arbigny, un Ecclésiastique Régent; et l'écuyer Baillif de Romainmottier, l'établirent. Quant au Régent actuel, après avoir été Abbé de son École pendant trois ans consécutifs dans les fonctions de l'Église, fut établi le 3^{ème} Avril 1797. et tout va d'accord avec le Laitier de la Commune d'Arbigny.

b. D'où est-il?

De Vaillon

c. Son nom

Jacob François Olivier Guignard

Suite de la réponse Article 7. Si l'on a Souhaité qu'on y introduisît ce catéchisme de la Constitution, l'abrége des Principes de la Langue ou Orthographe Française par St. J. Durand; et l'abrége de la Géographie.

Dans un Examen qui se fait à chaque St. Martin, on tire la petite école un certain nombre de jeunes Élèves des deux sexes qui ont atteint l'âge de 10 à 12 ans. Ils doivent avoir certain Cours réglé. Leur nombre est proportionné celui des Catéchumènes qui auroient été admis à la communion.

(3)

d. Son âge.

Il est né le 18^{ème} Décembre 1769.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il n'est pas marié... Sa Fonction est trop minime pour l'entretien d'une famille.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis le 5^{ème} Juillet 1789; tant en qualité d'Adjoint à son père qu'en celle de Régent en chef.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il fut toujours dans la maison paternelle; sans autre vocation que d'aider à son père dans ses travaux.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Il n'a d'autre emploi que celui de Régent qui absorbe tout son tems.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

140. tant garçons que filles

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

Il n'y a pour l'ordinaire dans son école en hiver de 50 à 60 tous de l'âge de 15 à 16 ans. Ceux qui sont plus jeunes sont pendant 5 mois de l'hiver à l'école du petit Régent; c'est-à-dire depuis St. Martin jusqu'au 11^{ème} d'Avril; après quoi ils retournent à la charge du premier Régent.

b. En été, }

Il n'y a que deux écoles par semaine dans les arrières-monts de cette Commune pendant l'Été. Ceux qui fréquentent en été sont au nombre de 20 à 30.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y a point de biens et fonds destinés spécialement à l'école; si ce n'est un mauvais Jardin, qui a 24 Toises de superficie

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Il vaut environ 30 L.

b. Quelle en est la valeur?

Il est soumis au Souverain de Bern et la Commune n'en paye que les fonctions des Régents.

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Il n'y a de biens distincts que celui de la Commune, et celui des Pauvres.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Sa pension est fixe, on ne paye rien pour y être admis.

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a un sur le Pour de Commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il n'est ni des plus vieux, ni des meilleurs.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Dans la Susse Patrimoine il n'y a que deux Chambres; dont une est destinée pour la petite école; et l'autre, pour le petit Régent.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Comme il importe d'avoir un Oeil vigilant sur ses Écoliers; qu'il n'y a point de logement pour le Régent; et que la chambre destinée à son logement est à une certaine distance de sa maison; que d'ailleurs elle est trop froide en hiver, le Régent se fournit une dans sa maison et il la chauffe pour le prix de 2 L. 16 s. par année.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Régent est chargé des maintenances, puisque c'est son lieu.

Il croit devoir expliquer la majeure partie des Écoliers sus-indiqués Article 12^{ème} sont occupés pendant tout l'Été, soit aux ouvrages de la Campagne, soit à des professions et Métiers; tels que, Fruitiers, Cordonniers, Horlogers; il y a aussi un grand nombre de Vaisseaux de Dentelles, et des Filles de la Commune sont occupées à la Dentelle depuis l'âge de six à sept ans. Ces différents genres d'industrie rapportent beaucoup à l'Économie.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source tire-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Provoquant avoir acquiescé la tâche qui lui étoit imposée: Le Soussigné, adressant ses vœux les plus sincères, au Souverain Maître des Destinées; pour qu'il daigne se fier sur nos Directeurs et Législateurs, en général sur tous nos Magistrats. Son Esprit de sagesse de conseil et de force: afin que, dirigés par ce grand Citoyen la Nacelle de la Patrie arrive heureusement au Port assuré des lumières, & l'abondance et de la Paix! Veuillez en être l'organe auprès du Gouvernement.

Veuillez en particulier agréer avec l'expression sincère de mon dévouement, mon salut & respectueux
A. Guignard 1^{er} Regent
Yauillon le 10^{ème} Mars 1799.

Yauillon
La Pension consiste en argent à £. 121. De Six Sacs d'Orges et Deux Sacs de Bled tout moisi ni Vin, ni Bois.

Les trois Deux Sacs d'Orges accordés par le ci-devant Souverain de Berne en déduction sur les Dixmes de cette Commune Lesquels étoient réduits au prix moyen des 10 ou 15 dernières années; lui valent annuellement £. 29. 4.

Il n'y en a pas ou visager comme telles huit francs ou deux sacs de Bled qui étoient annuellement au Château de Romainmotier? Ce qui lui fait un article de £. 46. 8.

La Caisse Communale lui paye annuellement la pension en argent de quatre sacs d'Orges... valeur £. 54.

Il n'y en a point.

Il n'y en a pas d'autre que le Jardin indiqué d'autre part, qui lui vaut annuellement £. 2.

Il n'y en a point.

Quant aux Remarques et Observations particulières relatives à l'Instruction Publique, et à son perfectionnement dans les campagnes; Il avoit déjà communiqué ses idées au Conseil d'Education de ce Canton: par lequel il a été qui seroit inutile de les répéter ici. Je vous prie de considérer, et l'ordre d'écarter ses idées qui seroit inutile, que l'est avec soi-même, qu'il entrevoit les maux incalculables, que la multiplication des Cabarets et Tavernes, va causer à la Nation sans par la ruine des particuliers, que surtout, et principalement par la démolition.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

149
N. 74

Réponses du Second Regent de Yauillon

A Yauillon
C'est proprement dit un Village
C'est une Commune

Paroisse & agence de Yauillon
Dorbe
Du Léman

Le Ressort de cette école est du Village même & Les maisons sont peu éloignées les unes des autres?

Pour quant à la Détermination des maisons & leurs circonférence c'est la même que celles inférées dans les Réponses du Premier Regent c'est pourquoy j'y suis inutile de le répéter ici
un Village. Son Nom est Yauillon
Les hameaux sont Le plan Nidou & la Buisina Le Recorbet & la Busina

Le plan un quart d'heure Nidou trois quart d'heures Le Recorbet & la Busina demie heures

Du Village il en vient journellement vingt-cinq vingt cinq garçons & deux filles & des hameaux du plan quatre garçons & des autres hameaux il ne viennent pas régulièrement par qu'ils sont jeunes & cette école est pour les plus jeunes?